



SAINT-JEAN DE BRAYE

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 045-214502841-20231129-ARR2023_0110-AI



ARRETE N° ARR2023_0110 **Délégation de fonction de Madame Françoise MOINDROT**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18 stipulant que « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal »,

Vu la démission de Monsieur Mehdi de LA ROCHEFOUCAULD de son mandat de conseiller municipal en date du 26 octobre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L 270 du code électoral, Madame Françoise MOINDROT étant placée immédiatement après le dernier élu de la liste « Saint-Jean de Braye Audacieuse et Solidaire », remplace Monsieur Mehdi de LA ROCHEFOUCAULD en qualité de conseillère municipale à compter du 26 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Françoise MOINDROT, conseillère municipale,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de fonction est accordée à **Madame Françoise MOINDROT**, pour coordonner l'action dans le domaine des mobilités actives. Il est toutefois précisé que cette délégation n'emporte pas délégation de signature.

Article 2 : Le maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire et publié sur le site internet de la ville.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Receveur Principal et à Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret ainsi qu'à l'intéressée pour lui servir de titre.

Signé numériquement à Saint Jean de Braye,
le mercredi 13 décembre 2023

Vanessa SLIMANI,

Maire - Conseillère départementale du Loiret